



Formation du 11

Compte- Rendu Conseil de la décembre 2012

POINT 1 : Informations du Président et du Vice-Président

Budget 2013 : voté au C.A. du 18 décembre 2012 dans un contexte difficile. Des mesures seront à prendre en cours d'année pour relever des difficultés fonctionnelles et structurelles au regard des exécutions 2010, 2011 et 2012.

Campagne d'emplois : réunion a eu lieu avec les directeurs de pôles et de collègiums pour répartition des emplois en fonction des postes et des crédits (118 EC et 110 BIATSS). Pas de recul sur 2012. Le rôle du C.A. est de travailler sur la publication sans revenir sur la ventilation faite. Les autres emplois sans accord ont donné lieu à un arbitrage en directoire. Le pourcentage de désaccord est équivalent au fonctionnement ante. Quelques repyramidages ont été proposés. Choix politique = pas de gel d'emplois cette année mais obligation de gel pour la prochaine campagne (but = économie forcée).

Réunion Ministère : le ministère ne voit pas comment utiliser les indicateurs nationaux. Fait alarmant constaté = effondrement en licence (taux de passage L1 à L2 + réussite en trois ans).

Rupture constatée en 2009 au moment de la mise en œuvre de la nouvelle offre pédagogique avec décrochement en 2010. Pourquoi cette dérive négative par rapport à la moyenne nationale ? Actions correctives à proposer.

Une question se pose : Jusqu'à quel point l'enseignement supérieur doit-il s'adapter aux réformes successives du secondaire ?

Une révision des masters et des licences est prévue au cours quinquennat.

Inscriptions en licence : difficultés constatés en cas de réinscription car certains établissements évoquent un nombre limité d'inscrits ; ceci est hors réglementation.

La ministre de l'enseignement supérieur a fait savoir par courrier que dans le système des unités capitalisables il n'y avait pas de limitation du nombre d'inscriptions d'année en licence.

Offre de formations 2013-2017 : Remontée au ministère

Emplois d'avenir : l'UL est attributaire du recrutement de 90 étudiants lorrains (40 pour enseignement en primaire, 50 pour enseignement en secondaire). Limite de candidature le 4 janvier 2013 ;

Objectif = promotion sociale pour les boursiers.

Pour le primaire tous peuvent candidater, pour le secondaire, recrutement uniquement en sciences, lettres classiques et langues. Contrat d'un an renouvelable deux fois.

POINT 2 : Approbation du compte-rendu du conseil de la formation du 18 septembre 2012

1 remarque : Supprimer le terme de "conseiller" et noter le nom de l'intervenant.

Compte-rendu adopté moins une abstention.

POINT 3 : Désignation

3.1 à la Commission Stratégie du Numérique et du S.I.

Sont élus à l'unanimité : - Mme Sabine CHOPIN-GUILLOT (enseignante)

- Mr Benjamin SEGO (étudiant).

3.2 au Groupe de travail sur les comités de sélection

Sont élus à l'unanimité : - Mr Nicolas OGER
- Mme Brigitte SIMONOT

3.3 au Conseil de Média-Langues

Pas besoin de désignation

POINT 4 : Plan stratégique d'établissement : proposition de déclinaison des actions qui seront mises en œuvre

Plan d'actions : pas en phase avec le projet décrit. Proposer des actions avec projets.

Projet d'établissement ≠ du contrat de site passé avec le ministère.

Contrat de site = définition de l'UL par le ministère + liste d'actions à soutenir (avec certitude d'un bonus contractuel) + inter action avec l'extérieur.

Echange de questions-réponses :

Action 12 : Point RH pas mis à l'ordre du jour du CT du 10.12.12, pourquoi ?

Réponse : le CT est consulté sur mise en œuvre, le CF pour proposition d'action (volonté de mise en place des actions).

Action 6 : SFTLV, nouvel institut ? quelle restructuration ?

Réponse : GT pour réorganisation du dispositif en cours. Rien n'est encore décidé.

Action 2 : que signifie appel à projets permanents ?

Réponse : l'idée est d'avoir si possible (problème de moyen financier) en lien avec les EPST, une forme de guichet qui réponde à des idées de recherches avec expertises à l'extérieur de l'établissement.

Action 4 : utilisation du terme « thématique » dans le cadre de l'offre de formation thématique plutôt que par filière ?

Réponse : l'idée est le regroupement disciplinaire en présentant l'offre de formations différemment que par diplômes (exemple : agroalimentaire). Le but est de cibler les lycéens sur les filières, l'offre, la thématique.

Action 7 : rédaction du référentiel des compétences par formations : qui ? quel rôle ? sur quelle base ?

Réponse : cette action se fait au sein des équipes sur la base existantes des compétences avec une réflexion en fonction des documents nationaux.

Action 10 : pourquoi pas de soutien à une association des anciens docteurs de l'UL ?

Réponse : système difficile à faire vivre mais ajout de cette donnée pour les enseignants. La recherche des doctorants peut se faire en parallèle (= association des anciens en version écoles doctorales).

Action 18 : trop de surface de biens immobiliers et engagement dans un plan de construction

Réponse : patrimoine immobilier UL en bon état général. Bâtiments classés C. Mais faculté des sciences et lettres à réhabiliter (830 M€). La valorisation peut se faire sous deux formes :

1. location de certains espaces
2. valorisation culturelle car certains bâtiments sont classés historiques

POINT 5 : Investissement d'avenir – initiatives d'excellence en formations innovantes : présentation du projet ECOTROPHELIA (pour information)

Le projet est présenté par Lionel MUNIGLIA (enseignant ENSAIA) dans le cadre du programme IDEFI. L'enseignement agroalimentaire se place sur la voie de l'excellence. Il s'agit de la première industrie en France construite au milieu du XXe siècle sur la base des ressources primaires et énergies disponibles. Cette industrie ne délocalise pas.

Aujourd'hui le consommateur veut de la qualité pas chère d'où le besoin d'innovation via l'éco-conception et ingénierie des produits (innovants et plus propres).

TROPHELIA est un concours français existant depuis 2000 pour décerner le trophée étudiant de l'agroalimentaire. En 2008, un équivalent a été mis en place en version européenne.

Depuis 2011, le projet ECOTROFOOD est mis en place pour promouvoir l'éco-innovation dans la filière agroalimentaire. L'éco-innovation porte sur les emballages (éco-tri) et sur le produit (techniques de production, économie en consommation d'eau et d'énergie) en incluant la biodiversité.

But : devenir un modèle au niveau national et européen en créant un réseau de formation à l'excellence en innovation alimentaire.

Le programme est structuré autour de cinq actions :

1. structurer, valoriser et développer des pratiques pédagogiques innovantes
2. créer une chair éco-innovation internationale
3. intégrer les démarches collaboratives d'éco-conception
4. mettre en œuvre le rayonnement européen
5. développer un système innovant de management et de conduite de réseaux

Dans le projet ECOTROPHELIA, l'action 3 est gérée par l'Université de Lorraine et, est divisé en trois sous-actions.

1. intégration des démarches pédagogiques innovantes
2. viser l'excellence pédagogique par la participation au concours écotrohpelia
3. viser l'excellence et la reconnaissance européenne par la participation au concours écotrofood européen (le tout à traduire en anglais).

Trois formations sont concernées : Master design global (ENSAIA + ENSMN) et Master marketing (Metz). A terme, extension possible vers la Licence génie culinaire et l'IUT de génie bio-agro.

POINT 6 : Ressources humaines : référentiel des enseignants-chercheurs

Comité technique : nouveau référentiel enseignants chercheurs, à retravailler pour affiner quelques dispositions notamment mise en adéquation avec l'offre de formation (vote prévu vers mars-avril) en cours pour entrer en fonction année 2013-2014. De janvier à août 2013 maintien des dispositifs ante proposés au C.A.

POINT 7 : Formation

7.1 Protocole de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation LMD de l'Université (partie 1)

a) – Actuellement les diplômes de l'UL sont le renouvellement des diplômes préexistants dans les quatre établissements fondateurs.

Partie 1 = rappel du rôle du conseil de perfectionnement (présidence = élection ou nomination), définition de la notion de composante porteuse et de composante gestionnaire.

Partie 2 = cadrage (prévue pour la rentrée 2013)

b) – Le document proposé vise à donner un sens commun aux modalités administratives et pédagogiques, et à en homogénéiser la sémantique car jusqu'ici les modalités de mise en œuvre des formations reposaient sur des références internes différentes voir divergentes des quatre établissements fondateurs.

Proposition 1 : associer l'équipe pédagogique aux décisions d'enseignement : adoptée à l'unanimité

Proposition 2 : même démarche avec particularité des licences professionnelles : adoptée à l'unanimité

7.2 Dispositif d'orientation active

Actuellement, sur post-bac, lors des candidatures des élèves de terminal désireux d'entrer à l'université, une case orientation active peut être cochée pour les formations non sélectives (3 % de demandes)

Question : quel dispositif est mis en place pour la session 2013 car au vu du nombre de demandes, le dispositif actuel n'est pas efficace ?

Proposition : Réfléchir sur la structuration de cette orientation avec conseil auprès du rectorat.

Proposition 1 : maintien du dispositif actuel : 6 pour, 8 contre, 5 abstentions

Proposition 2 : moratoire d'un an avec discussion rectorat : adoptée à l'unanimité

7.3 Réforme de la formation des enseignants : état des travaux et réflexions en cours

Sujet reporté

7.4 Tarif des formations en langue française

Première phase = harmonisation de l'offre et des tarifs : adoptée à l'unanimité

Pour information, deuxième phase = révision des contrats enseignants en CDI (ne relève pas du choix unique de l'UL).

POINT 8 : Conventions

Convention 1 : UL / Université de Luxembourg concernant rencontre sous l'égide de l'ambassade de France concernant l'échange d'étudiants inscrits dans des formations des cursus Bachelor (Luxembourg) et licence (UL) = délivrance de diplômes à double sceau. De même, échange d'enseignants et de personnel administratif.

Adoptée à l'unanimité

Convention 2 : UL / Saarlandes / Lièges / Trier / Luxembourg / Kaisers Lantern concernant la mobilité étudiante intra semestrielle à l'intérieur de l'université de la grande région.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 9 : Questions diverses

Précision quant à l'affichage des notes des étudiants : les notes peuvent être consultées si les délibérations sont terminées et posées dans Apogée.

Proposition du Président : la question est à poser au niveau du directoire pour évaluer les attentes. Il faut mener une réflexion juridique sur la valeur de la note affichée. En attendant, les composantes doivent faire preuve de souplesse.

Vos élus UNSA : Laurence PECORARI-Jeanine PERREAU- Muriel SCHLATTER